FAUX DOCUMENT | DÉSINFORMATION

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE, DES RESSOURCES ANIMALES ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

MAPRASA – NOTIFICATION OFFICIELLE DE DÉCAISSEMENT DE FONDS

N/Réf.: **1321/26/MAPRASA** **Lomé**, le 12 OCT 2026

À l'attention de: **ETS BEREGUETI & FRÈRES**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE, DES RESSOURCES ANIMALES ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
RT
LE MINISTRE

Objet : Communication relative à l'examen d'un dossier de financement et aux conditions éventuelles de décaissement

Pièces citées: *certificat d'accréditation communiqué par le demandeur; dossier de projet; toute convention de financement dûment signée.*

Madame, Monsieur,

Nous accusons bonne réception du certificat d'accréditation délivré par la **Global Farmers Association (GFA)**.

Cette accréditation vous confère officiellement le statut de membre certifié de la Global Farmers Association. À cet égard, le Gouvernement tient à vous adresser ses sincères félicitations pour l'obtention de cette reconnaissance internationale, qui constitue une étape déterminante dans la structuration, la professionnalisation et le développement durable de vos activités agricoles et agroalimentaires.

À l'issue de l'examen technique et administratif approfondi de votre dossier, le Ministère compétent a procédé à la finalisation de son évaluation et à la transmission des documents approuvés au **Comité des concessions**, conformément aux procédures administratives applicables. En conséquence, nous avons l'honneur de vous notifier officiellement la reconnaissance de votre statut de membre accrédité de la Global Farmers Association (GFA) dans notre pays.

Par ailleurs, à la suite de l'avis favorable du **Comité ministériel des subventions**, et en concertation avec la **Global Farmers Association (GFA), principal partenaire financier et bailleur de fonds du programme**, il a été décidé d'accorder une approbation favorable au financement de votre projet agricole.

FAKE NEWS

MAPRASA, Avenue du nouveau Palais de la Présidence BP 385 Lomé-Togo E-mail: maprasa@minofgov-govt.info

ALERTE : ne communiquez aucune donnée bancaire et ne versez aucun frais.

FAUX DOCUMENT | DÉSINFORMATION

Cette décision s'inscrit dans le cadre des efforts visant à promouvoir l'investissement agricole, à développement économique et social des communautés bénéficiaires.

À cet effet, nous avons l'honneur de vous notifier l'approbation du financement de votre projet, sous réserve du respect des dispositions administratives, financières et réglementaires applicables, conformément aux modalités et conditions précisées ci-après.

I. IDENTIFICATION DU DOSSIER ET ÉLÉMENTS COMMUNIQUÉS

Structure mentionnée	**ETS BEREGUETI & FRÈRES**
Référence du certificat GFA communiquée	**GFA- 16006TG**
Organisme partenaire mentionné	**Global Farmers Association (GFA)**
Financement annoncé dans les éléments transmis	**118 472 USD ; équivalent mentionné : 66 780 000 FCFA**
Programme / projet	**Transformation des eaux usées issues de la brasserie en engrais organiques (béré organic)**

II. MODALITÉS DE DÉCAISSEMENT DES FONDS

Conformément aux règles de la présente initiative, les fonds seront décaissés directement par la Global Farmers Association (GFA), principal bailleur et détenteur des ressources financières du programme, par l'intermédiaire de son Bureau régional Afrique, basé à Nairobi, République du Kenya. Le rôle du Ministère a consisté à procéder à l'identification, à l'évaluation et à la sélection des porteurs de projets éligibles, puis à transmettre leurs dossiers à la GFA aux fins de financement.

Il est précisé que :

• Si le virement devait être effectué par le Ministère après réception des fonds en provenance de la GFA, le délai de traitement pourrait atteindre six (6) mois, en raison des contraintes budgétaires et des engagements en cours ;

• Après concertation entre le Ministère et la GFA, il a été décidé, conformément aux lignes directrices de l'initiative, que la GFA procédera au paiement direct aux bénéficiaires afin d'éviter tout retard.

III. COORDONNÉES BANCAIRES REQUISES

Afin de faciliter le transfert des fonds, vous êtes prié(e) de transmettre à la GFA les informations suivantes :

• Nom de la banque

• Nom du titulaire du compte

• Numéro de compte

• Code SWIFT ou IBAN

MAPRASA, Avenue du nouveau Palais de la Présidence BP. 385 Lomé-Togo E-mail: maprasa@minofgov-govt.info

ALERTE : ne communiquez aucune donnée bancaire et ne versez aucun frais.

FAUX DOCUMENT | DÉSINFORMATION

IV. PROCÉDURE LÉGALE OBLIGATOIRE

autorités compétentes de la République du Kenya.

À cet effet:

• Une déclaration sous serment (affidavit) vous sera transmise par la GFA;
• Vous devrez la signer et la retourner à la GFA pour finaliser le processus;
• Les frais liés à cette procédure sont à la charge du bénéficiaire. Le montant total des frais juridiques est fixé (**USD 660**)

Il vous est donc demandé de:
• Transmettre vos coordonnées bancaires à la GFA; et
• Procéder au paiement des frais juridiques de **660 USD** à la GFA, afin de permettre l'achèvement du processus de transfert dans les meilleurs délais.

Ces frais constituent une condition préalable obligatoire au traitement du dossier et ne peuvent en aucun cas être déduits du montant de la subvention approuvée.

Si vous pouvez finaliser l'intégralité du processus de transfert aujourd'hui ou avant mercredi, les fonds pourront être crédités sur votre compte avant la fin de la semaine.

Nous vous prions de suivre scrupuleusement les instructions fournies afin d'éviter tout retard de versement.

Remarques

Si vous êtes en mesure de faciliter le transfert de fonds par l'intermédiaire de la Global Farmers Association (GFA), y compris la prise en charge des frais juridiques, veuillez nous en informer immédiatement afin que vous soyez ajouté(e) à la liste des bénéficiaires prioritaires. Dans le cas contraire, veuillez nous informer de votre indisponibilité afin que nous puissions reporter le versement des fonds après le sixième mois.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre très haute considération.

Sincèrement,

Fait à Lomé, le 12 OCT 2026

Le Ministre de l'Agriculture, des Pêches,des Ressources Animales et de la Souveraineté Alimentaire

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE — MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE, DES RESSOURCES ANIMALES ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE — LE MINISTRE — RT

Antoine Lekpa GBEGBENI

MAPRASA, Avenue du nouveau Palais de la Présidence BP. 385 Lomé-Togo E-mail: maprasa@minofgov-govt.info

ALERTE : ne communiquez aucune donnée bancaire et ne versez aucun frais.